FORMATION · ACTIVITÉ PHYSIQUE · TMS

Certifiant INRS

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique IBC

(Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

Durée	14 h 00 – 2 jours
Public	Tous salariés des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau.
Prérequis	Aucun
Nombre d'apprenants	Minimum 4 – Maximum 10 (pour des raisons pédagogiques le nombre de stagiaires est limité à 10 maximum par session)
Délai d'accès	1 mois sous réserve de disponibilité du client

TARIF INTER

520 €

par apprenant

Taux de réussite des stagiaires

100 %

Taux de satisfaction

Données en cours d'analyse

Modalités et délais d'accès

L'accès à nos formations peut être initié par l'employeur, un salarié, un particulier, ou à la demande de France Travail (ex-Pôle Emploi)...

Pour vos demandes de formation, contactez-nous : par téléphone au 06 43 62 01 04 ou par courriel : prevactions.regnier@gmail.com

PREV'Actions s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes. Nous vous préciserons également les objectifs, les compétences acquises et les sources de financement possibles.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Description de la formation

Cette formation certifiante, délivrée par l'INRS, vise à former les salariés des secteurs Industrie, Bâtiment, Commerce (IBC) à devenir des acteurs de prévention des risques liés à l'activité physique, notamment les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Objectifs

La formation vise, au travers d'une certification, à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé.

Moyens pédagogiques

- La formation est animée par un formateur certifié « Formateur titulaire du certificat de Formateur PRAP IBC valide »
- Validation de formation
- Délivrance d'un certificat d'acteur PRAP IBC, valable au maximum 24 mois après participation active à la formation et résultats satisfaisants à l'évaluation.

Programme

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels liés à l'activité physique.
- Analyser les situations de travail pour repérer les facteurs de risque.
- Adopter des gestes et postures adaptés pour réduire les risques de troubles musculosquelettiques (TMS).
- Proposer des améliorations pour optimiser les conditions de travail.

Évaluation et certification

A l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS un certificat « d'acteur PRAP IBC » valable 24 mois. Pour prolonger la validité de ce certificat, il est recommandé de participer à une formation « Maintien et Actualisation de ses Compétences d'acteur PRAP IBC » (MAC) d'une durée de 7 heures et de satisfaire aux épreuves certificatives.

Modalités d'accès handicap

Pour toute demande spécifique liée à l'accessibilité des lieux ou des informations en lien avec des situations de handicap, nous vous invitons à nous contacter au : 06 43 62 01 04 ou via le formulaire de contact sur notre site.

Tarifs

INTER	INTRA	SUR MESURE
(par apprenant)	(pour le groupe)	
520 €	**2 000 €**	**Demander un devis**

Contact : 06 43 62 01 04 · prevactions.regnier@gmail.com · Conditions générales de vente et règlement intérieur disponibles sur prev-actions.com

Prendre rendez-vous
Calendly · 30 min

Un projet de formation ? Parlons-en.

Scannez le QR code pour réserver un échange (visio ou téléphone), ou contactez directement Françoise Régnier. Réponse sous 72 heures.

06 43 62 01 04
prevactions.regnier@gmail.com

iprp Enregistrée
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Découvrir le site
prev-actions.com